



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 12 14

OBJET :

**Politique communale du logement : réalisation d'un programme locatif social
et contribution à la SEM Habitat 06**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Nadine Ezingoard, M. Armand Gasiglia, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, Malika Vannucci, MM. David Dongé, Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de sa politique du logement, la commune envisage la réalisation d'un programme de 20 logements locatifs sociaux sur les parcelles communales cadastrées section AR 102 et 103, respectivement de 579 et 537 m² et situées en cœur de village sur le site de l'ancienne crèche et de la maison attenante. Cet ensemble sera composé de 8 T2, 11 T3 et 1 T4 et 32 places de stationnement.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver ce programme de logements sociaux et pour le mener à bien, de faire appel à la SEM Habitat 06. Cette dernière a estimé le coût prévisionnel de cette opération à 4.301.064 euros, achat du terrain et démolition des bâtiments existants compris. Il précise que la cession des parcelles par la commune à la SEM Habitat 06 fera l'objet d'une délibération ultérieure, après avoir sollicité l'avis des domaines.

Afin de faciliter la réalisation de ces logements, Monsieur le Maire propose également au conseil d'allouer une contribution de 340.000,00 euros à la SEM Habitat 06 sur l'exercice 2023. Cette contribution pourra être complétée si nécessaire en fonction du coût réel de l'opération.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Approuve le programme de réalisation de 20 logements locatifs sociaux, soit 8 T2, 11 T3, 1 T4 et 32 places de stationnement, sur les parcelles communales cadastrées section AR 102 et 103, respectivement de 579 et 537 m² et situées en cœur de village.

Décide de confier à la SEM Habitat 06 la réalisation de cette opération.

Décide, afin de faciliter la réalisation de ces logements, d'allouer une contribution de 340.000,00 euros à la SEM Habitat 06 sur l'exercice 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

006-210600482-20231212-20231214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Publication : 13/12/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

